



SEANCE DU 26 MARS 2025 à 18H30

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 13 mars 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

17 présents	Christophe Reynier-Duval Mariel Martin Christelle Aubertin Béatrice Réhor Jean-Antoine Espinosa Viviane Bécart	Romain Espinosa Christine Rieu Florian Ricou Mélanie Tricot Sylvie Gourdon Julien Dufay	Maeva Aubertin Michel Légerot Danielle Lopez Nathalie Runser Jean Benat
2 procurations	Michèle Bugnet a donné pouvoir à Christelle Aubertin	Anne-Laure D'Alauzier a donné pouvoir à Romain Espinosa	
4 absents	Laure Barnini Jennifer Bremond	Richard Giner	Ghislaine Eynard
Secrétaire de séance	Jean-Antoine ESPINOSA		
Délibération	26.03.15		
Objet :	Critères PIPCS : résultats 2024		
Rapporteur	Christelle AUBERTIN		
N° Acte	4.5.1		

La prime d'intéressement à la performance collective des services (PIPCS) a été instaurée par délibération en date du 16 juin 2022.

Pour l'année 2024, les critères arrêtés par l'assemblée délibérante étaient généraux : satisfaction d'un certain pourcentage de formation du personnel, niveau d'absentéisme individuel, réalisation d'un certain pourcentage en matière de budget investissement.

Pour la mesure du niveau de satisfaction de ceux-ci, la référence numéraire s'établissait sur l'année civile : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Un échelonnement de 3 niveaux de prime avait été arrêté selon le degré de satisfaction des critères sus-évoqués :

- 600 euros versés si 2 critères au moins satisfaits au meilleur niveau (dont celui de l'absentéisme).
- 400 euros versés si 1 critère au moins satisfait au meilleur niveau et 2 au niveau médiant ou si 2 critères au meilleur niveau et 1 au niveau médian ou plus bas, ou encore si 3 au niveau médian.
- 200 euros seront versés dans tous les autres cas.

Le niveau de formation pour l'année 2024 s'établit à : 75%

Le pourcentage de réalisation du budget investissement pour l'année 2024 s'élève à : 83.59%

En conséquent et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil municipal décide :

- D'approuver les pourcentages de réalisation des critères sus mentionnés.
- De verser le montant de la PIPCS à chaque agent par la prise d'un arrêté individuel.
- De dire que les crédits sont inscrits au budget 2025.

Dossier adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en sa séance le jour,
le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme
Caderousse le 28 mars 2025
Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL
Le secrétaire de séance, Jean-Antoine ESPINOSA

